



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 25 juin 2024]

Date de la convocation

19 juin 2024

Date de mise en ligne

27 juin 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 7

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Christophe WATTRELOT, Dominique BOYER, Marie MONTELS, Thomas DOMENECH *Conseillers*.

Absents et représentés : Gabriel CARRAMUSA, Antony MOUSSU, Christel PALIS, Thierry BODDI, Elisa GILLET, Monique GUILLE, Daniel RIBES

Absents : Corinne DARMANI

N° 065/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Chef de projet Petites villes de demain : demande de financement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 22 juin 2021, la commune a adhéré au programme Petites Villes de Demain. La convention a été signée le 8 novembre 2021.

Le poste de chef de projet, mutualisé avec les communes de Lisle-sur-Tarn et Rabastens, a bénéficié d'une aide de l'Etat pour les 2 premières années.

Il convient de renouveler cette demande de financement pour la troisième année.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter le financement de l'Etat au travers l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Banque des Territoires,
- d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES	
Coût annuel du poste	59 420	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	50% 29 710
		Banque des Territoires	25% 14 855
		<u>Autofinancement :</u>	25% 14 855
		Ville de Lisle-Sur-Tarn	4 952
		Ville de Rabastens	4 952
		Ville de Gaillac	4 952
Total dépenses	59 420	Total recettes	59 420

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE le financement mentionné ci-dessus,

ADOpte le plan de financement détaillé plus haut,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 26 juin 2024